



BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°04

Travaux de construction de l'échangeur du grand carrefour de Koumassi sur le boulevard VGE

Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Soumissionnaires dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q39 à Q52) posées par les Soumissionnaires après la conférence préalable.

Questions/Réponses	
Q39	<p>En référant au formulaire TECH-6 : CV des membres du Personnel (A) clé et (B) de maîtrise, veuillez nous éclaircir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Veuillez nous expliquer le sens du mot « Attributions » dans la partie du résumé de l'expérience du candidat. Est-ce que c'est-à-dire le nom du projet/marché ?- Veuillez nous confirmer si on pourra écrire le contact téléphonique du candidat dans la rubrique Contact (responsable/chef du personnel) au cas où le candidat n'est pas encore embauché à l'entreprise ?
R39	<ul style="list-style-type: none">- « Attributions » correspond aux responsabilités et tâches attribuées au personnel proposé.- Dans la rubrique « Contact (responsable/chef du personnel) », Il s'agit de fournir les contacts de l'Employeur en cours et précédent à savoir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique.
Q40	<p>En référant au Fascicule_A_Prescriptions Générales_BVGE, page (24/53), article (3.2.2.1) - Installations générales, il est mentionné ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- La mise en place d'itinéraires de déviation de circulation et leur maintenance et entretien pendant la durée des phases de travaux considérées ainsi que leur enlèvement en fin de chantier – rémunéré au prix A1.00 »- La signalisation générale du chantier, des réseaux et des zones sensibles et la signalisation des déviations provisoires de voies publiques (pré signalisation et jalonnement des itinéraires de déviation et des accès, point de rencontre des secours) avec fourniture, mise en place et enlèvement en fin de chantier – rémunéré au prix A1.00. <p>Tandis qu'au Fascicule_H4_Signal_Balisage_temporaires_BVGE, ainsi que la Famille H4 au DQE, comprend également tous les postes relatifs à la déviation des routes et signalisation temporaire pendant les travaux de construction dans toutes les phases.</p> <p>Veuillez nous confirmer qu'on doit exclure lesdits postes du prix unitaire A1.00.</p>
R40	<p>Prière de se référer à la section j) du prix 1.00 de la famille A du BPU ou il est clairement indiqué ce qui suit, aux deux premiers points de forme :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des frais et sujétions liés aux études d'exécution, à la fourniture, mise en place, surveillance, entretien (remplacement, remise en place, nettoyage), de déplacement en phase travaux, puis d'enlèvement des signalisations temporaires et équipements de sécurité nécessaires à l'exécution du marché (Conditions Particulières du Contrat et fascicule C du CCTP) en dehors de ceux rémunérés spécifiquement à la famille H4.• L'ensemble des frais et sujétions liés à l'exploitation des pistes, notamment au droit des intersections avec des voies publiques ou privées (signalisation verticale et/ou horizontale,

Questions/Réponses	
	piquet mobile sur la piste et la voie intersectée) et à la signalisation des accès au chantier et des déviations d'itinéraires imposées par l'ingénieur de supervision en dehors de ceux rémunérés spécifiquement à la famille H4.
Q41	En référant au BPU, Famille Abis, poste (8.01), ça comprend la mise en place d'un(e) Responsable Sauvegardes Environnementales et Sociales Chantier (RSESC) et d'un(e) Chargé Environnemental et Social (CESC) tandis que c'est répété une autre fois dans les postes (8.04) et (8.05). Veuillez nous clarifier ce point SVP.
R41	Le RSESC et le CESC sont à retirer du poste 8.01. Le RSESC est couvert par le poste 8.04 et le CESC par le poste 8.05 de la famille Abis. Le BPU a été modifié en conséquence et est disponible suivant ce lien : https://www.dropbox.com/sh/eq656zlm955fgn4/AACVa8tIZ2hXGVkYO6FnjPfw?dl=0
Q42	Veuillez nous confirmer que les travaux de déplacement de l'arrêt de bus de la SOTRA sont exclus de l'étendue des travaux de l'entrepreneur.
R42	Prière de se référer au poste 27.01 du BPU de la famille L.
Q43	Veuillez nous faire parvenir les détails des dalles de transition.
R43	Les plans de la dalle de transition sont disponibles suivant ce lien : https://www.dropbox.com/sh/8fuy784expijt4i/AAACXr0_shW8jxIRMEkQjfvWa/Section%20V.-III.%20ANNEXES%20G%C3%89N%C3%89RALES/01-PIECES%20GRAPHIQUES_BVGE/03-ECHANGEUR?dl=0&subfolder_nav_tracking=1
Q44	Veuillez nous faire parvenir les détails des armatures de la DALLE BÉTON TEINTE (postes no. G 900.01 à G 900.07 au DQE).
R44	Votre offre devra se faire avec une section d'armatures minimale de 3cm ² /m et dans chaque sens.
Q45	En référant au DQE, poste E7-711.10 (COFFRAGES FINS DU TABLIER), veuillez nous confirmer que l'utilisation de vérins avec des supports temporaires dans les poutres précontraintes et effectuer une réparation avec des matériaux de scellement appropriés après avoir retiré ce vérin est acceptée.
R45	Cette méthodologie n'est pas acceptable.

Questions/Réponses	
Q46	Veillez nous confirmer que le Maître d'ouvrage fournira la connexion du courant électrique ainsi que l'eau potable pour les bases vie, bases industrielles, bases opérationnelles.
R46	Non. Ceci reste à la charge du soumissionnaire, prière de se référer à l'item 1.00 – Installation de chantier
Q47	En ce qui concerne les travaux de terrassement et la construction de têtes de pieux et de regards, ces activités nécessiteront un rabattement de nappe en fonction du niveau de la nappe phréatique pendant l'exécution des travaux, veuillez nous faire parvenir la distance maximale et l'emplacement du dépôt public.
R47	Cette information est disponible dans les plans d'assainissement disponibles dans le dossier d'appel d'offres suivant ce lien : https://www.dropbox.com/sh/8fuy784expijt4i/AAAr5JW3sUZxzfriGytudSlSa/Section%20V.-III.%20ANNEXES%20G%C3%89N%C3%89RALES/01-PIECES%20GRAPHIQUES_BVGE/02-AMENAGEMENT%20VRD?dl=0&subfolder_nav_tracking=1
Q48	En référant au DQE, poste E8-850.10 et E8-850.20 (JOINTS DE CHAUSSÉE MÉCANIQUES DE TABLIER SOUFFLE), veuillez nous indiquer la distance maximale de déplacement des joints.
R48	Conformément au BPU, les joints au niveau de la pile ont un souffle de 160 mm et ceux des culées de 80mm.
Q49	En référant au DQE, poste E8-803 et E8-804 (GLISSIERE DE TYPE GBA et LIAISON BN1 AVEC GBA), veuillez nous faire parvenir les dimensions du GBA ainsi que le détail de la liaison BN1 avec GBA, classe du béton pour le GBA et armatures (le cas échéant).
R49	Les glissières de type GBA seront conformes à la norme NF P 98-430 pour la géométrie et à la norme NF P 98-431 pour leur constitution et les contrôles de fabrication. Les barrières de type BN1 seront conformes à la norme XP P 98-422. Le raccordement entre la barrière BN1 et la barrière GBA sera exécuté conformément à la norme NF P 98-422.
Q50	En référant au DQE, poste E8-821 (CHAPE D'ÉTANCHÉITÉ DU TABLIER), veuillez nous confirmer ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> – La chape d'asphalte gravier 2,5 cm est acceptée selon la fiche technique de la membrane bitumineuse ANT IROCK ASP SR (3,5 mm). – Prix Unitaire du poste E8-821 comprend 7 cm de couche d'enrobé.
R50	Le procédé d'étanchéité proposé par le soumissionnaire devra être conforme aux exigences du fascicule 67 Titres 1 ^{er} et au S.T.E.R 81. Si le procédé proposé occasionne une surépaisseur, celle-ci reste à la charge du soumissionnaire.
Q51	En référant au DQE, poste H4-1 (CHAUSSÉE PROVISOIRE), veuillez nous faire parvenir les détails de la couche de la chaussée provisoire.

Questions/Réponses

R51	Les informations concernant les épaisseurs des différents matériaux constituant la structure de chaussée des voiries provisoires se trouvent dans le fichier : “Cahier de profils en travers courants - Chaussées Provisoires-IND1.pdf” fourni dans l’addendum No 1 daté du 19 décembre 2022. Lien Dropbox : https://www.dropbox.com/sh/mml7vnnn4l7typ8/AACX5XRI46Maundlakg8X9Aia?dl=0
Q52	Veillez nous faire parvenir les coordonnées des deux bases vies.
R52	Les coordonnées des deux bases vies indiquées dans l’addendum no 2 sont fournies dans l’annexe 1 du fascicule A disponible suivant ce lien : https://www.dropbox.com/sh/8fuy784expijt4i/AAAYEvIRZnP2T-htx2SXB4_8a/Section%20V.-%20II.%20FASCICULES%20TECHNIQUES?dl=0&subfolder_nav_tracking=1